

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2026
Délibération n°2026/039

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, MM Lionel VIBERT, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : M. Cédric PERRETIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 01 avril 2026 - Affichage du : 02 avril 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

Mme Adeline BLANC a été élue secrétaire de séance

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE H 247

La Commune de MONTAGNY a sollicité Madame Christelle BONIN et de Monsieur Jean Sébastien ARNOULD pour leur proposer d'acquérir leur parcelle H 247 (emplacement réservé 13 pour décharge à neige) d'une superficie de 235 m² située au Chef-lieu au lieudit « Sous la Ville » afin de réaliser une aire de décharge à neige à proximité du lotissement des NOYERS.

M. le Maire présente le plan indiquant l'emprise de la parcelle.

M. le Maire précise que l'achat de ce terrain se fera sous les charges et conditions ordinaires de droits, moyennant le prix de vente de 6.50 € / m², soit un montant total de **1 527.50** ;

M. le Maire propose de procéder à la régularisation de l'acquisition de la parcelle concernée par un acte établi en la forme administrative, les frais d'acte et de publication étant à la charge de la Commune ;

Enfin, et conformément à l'article L.1311-13 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, lors de la signature de ce type d'acte administratif, que la Commune soit représentée par un adjoint dans l'ordre de leur nomination, M. le Maire propose de désigner Mme Anaïs BRUNET, 1^{ère} Adjointe au Maire, afin de procéder à la signature des actes de vente à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle H 247 en vue du projet d'une aire de décharge à neige ;

DÉCIDE de procéder à la régularisation de la vente de la parcelle concernée par un acte établi en la forme administrative, les frais d'acte et de publication étant à la charge de la Commune ;

DÉSIGNE dans le cadre de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Anais BRUNET, adjointe au Maire, afin de représenter la Commune à la signature de l'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 14 AVR. 2026*

La Secrétaire de séance,

Adeline BLANC



Le Maire,

Roland DRAVET

